



REGLEMENT PARTICULIER

1ère édition nationale de simples

« **de LYON** »

LYON Les 30 Septembre & 1^{er} Octobre 2017

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
Le Juge-Arbitre de la compétition sera **M. Rémi SIORAT** du club d'Echirolles (**ALE 38**) et ses décisions sont sans appel.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Badminton et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro :
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, ainsi que toutes fédérations étrangères, classés dans les séries N3 / R / D / P / NC.
5. Les séries disponibles à l'inscription sont :
 - N3 - R4
 - R5 - R6
 - D7 - D8
 - D9 - P10
 - P11 - P12 - NC
6. Tout joueur inscrit aux « **1ère édition nationale de simples de LYON** » doit être licencié sur Poona le jour du tirage au sort soit le 22 septembre 2017.
7. La répartition des joueurs dans les différentes séries, ainsi que l'établissement des têtes de série seront confirmées grâce au CPPH à date du tirage au sort.

8. Les joueurs choisiront au moment de l'inscription, la série dans laquelle ils souhaiteront évoluer. Selon le nombre d'inscrits dans chacune des séries, le Juge-Arbitre et le Comité d'Organisation pourront procéder à des regroupements de séries.
9. La compétition est ouverte aux catégories : Minime, Cadet et Junior.
10. TOUS LES TABLEAUX SE JOUERONT EN POULES avec 2 sortants par poule.
11. Les simples hommes et dames des séries N3/R4 – D9/P10 – P11/P12/NC sont prévus le samedi 30 septembre 2017 de 8h à 20h
12. Les simples hommes et dames des séries R5/R6 et D7/D8 sont prévus le dimanche 1^{er} septembre 2017 de 8h à 17h30
13. Pour chaque série, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - ✓ Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - ✓ Date de paiement des droits d'engagement
14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec jusqu'à 1h d'avance. Les joueurs seront convoqués 45 min avant leur match et 1h avant leur match pour une convocation après-midi (12h)
15. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
16. Aucune sortie de terrains ne sera autorisée en-dehors des arrêts de jeu prévus par le règlement. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set. Ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets. A défaut ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs et aux joueurs. Les Conseillers Techniques n'auront accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu réglementaires. Le nombre de Conseillers Techniques autorisé est de 2 maximums par joueur.
18. Vu la disposition de la salle et l'espace entre les terrains, le coaching sera autorisé en dehors des arrêts de jeu réglementaires.
19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute

personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

20. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux quarts de finales inclus. Au-delà et en fonction des disponibilités, des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le Comité d'Organisation au Juge-Arbitre.
Cependant, et à tout moment du tournoi, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre pour régler tous litiges entre joueurs qui interviendra dans le cours d'un match.
21. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Yonex 30**
22. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins...) sera compté **FAUTE** en jeu et **LET** au service. Il ne sera autorisé que 2 services LET consécutifs. Au-delà le point de l'échange et le service reviendront à l'adversaire.
23. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage sont donnés à titre indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase en cours de compétition le feront sous leur propre responsabilité et après accord du Juge-Arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiquée par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut et en cas d'absence à l'appel de son match le joueur sera annoncé forfait pour le tableau en cours.
24. En cas de forfait d'un participant avant le début de son tableau, il pourra être remplacé par un joueur dans l'ordre de la liste d'attente.
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **3 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
26. A l'appel de leur nom, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. A la fin du match, le vainqueur remettra la feuille de match correctement remplie à la table de marque (scores, heure de fin, ...)
27. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle au tableau d'affichage.
28. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (Ce temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au premier service - ou l'annonce « jouez » de l'arbitre - du match suivant).
Ce temps de repos pourra être réduit avec l'accord express des intéressé(e)s. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes dites « d'échauffement » sur le terrain avant le début du match. Ils devront tester leurs

volants avant de s'échauffer. (Ces 3 minutes comprennent : le test des volants, l'échauffement et le changement de tenue). Un terrain d'échauffement est à la disposition des joueurs pendant toute la compétition.

30. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour de la compétition pourra porter contestation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
31. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents... Les joueuses & joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
32. Passé le délai de la date limite d'inscription du 21 septembre 2017, le Comité d'Organisation se réserve le droit de rembourser les droits d'inscription, uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
33. Le joueur forfait après le tirage au sort du **22 septembre 2017** devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la fin de la compétition à la Ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Badminton. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et nom de la compétition.
 - Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
 - Par courrier : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton
37 Route du Vercors - 38500 St Cassien
34. Les droits d'inscriptions sont de 20 € pour un tableau.
35. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de revoir le tableau des récompenses en fonction du nombre de représentant dans chacun des tableaux et séries.
36. Le nombre de joueurs est limité aux **160** premières inscriptions.
37. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **1^{ère} édition nationale de Simples de LYON** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-arbitre.

Le Juge-Arbitre : Rémi SIORAT

Le 30 Mai 2017

